

Jean-Baptiste André Godin à Charles Ernest Langlois, 15 mars 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Degon](#) est cité(e) dans cette lettre

[Langlois, Charles Ernest \(1812-1881\)](#) est destinataire de cette lettre

[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Trotier](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation2 p. (314, 315)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles Ernest Langlois, 15 mars 1849, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (2)

Consulté le 24/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26921>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [15 mars 1849](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire

[Langlois, Charles Ernest \(1812-1881\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Sur l'affaire de contrefaçon Degon. Godin est sans nouvelles de Langlois sur le jour d'audience de son appel. Il informe Langlois qu'Oudin-Leclère lui a appris que Degon fait des démarches auprès du tribunal de Vervins et cherche à obtenir le concours de commerçants et d'industriels. Godin explique à Langlois que Degon essaye de vendre le peu qu'il possède pour laisser tous les frais du procès à sa charge, et qu'il a dû cautionner 1 500 F à la demande de Degon en provision des dommages qui pourraient être causés aux appareils que Godin a fait saisir. Il informe Langlois qu'il a expédié deux poêles à Trotier et lui demande de les examiner. Godin avertit Langlois que ses brevets de 1846 et 1847 sont indépendants des deux précédents, que la contrefaçon est surtout complète pour ses brevets de 1844, 1846 et 1847, mais ne concerne que quelques dispositions du brevet de 1840. Godin souhaite voir Langlois avant les débats et lui demande de lui fixer un rendez-vous à Laon.

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Degon \[monsieur\]](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)
- [Trotier \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Laon \(Aisne\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Degon

Genre Homme

Pays d'origineInconnu

ActivitéInconnue

BiographieRésidé à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Josèphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

NomLanglois, Charles Ernest (1812-1881)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

ActivitéDroit/Justice

BiographieAvocat français né vers 1813 à Paris et décédé en 1881 à Laon (Aisne).

Avocat à Laon au milieu du XIXe siècle et bâtonnier de l'ordre des avocats de Laon.

NomOudin-Leclère, Louis (1803-1885)

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéDroit/Justice

BiographieAvocat français né en 1803 à Froidmont-Cohartille (Aisne) et décédé en 1885 à Vervins (Aisne). Louis Onésime Victor Oudin est l'époux de Rose Madeleine Leclère. Son patronyme d'usage est Oudin-Leclère. Avoué à Vervins (Aisne) au XIXe siècle. Son nom est parfois orthographié « Houdin » ou « Oudin-Leclerre » par Jean-Baptiste André Godin.

NomTrotier

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéCommerce

BiographieCommerçant à Laon (Aisne) au milieu du XIXe siècle.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 19/09/2025

1869
Origny
mars 13

314

Monsieur Demarly
sans réponse à ma lettre du 17 février dernier
je reçois impérieusement mon mandat de 103.40
veuillez par le retour du courrier me faire
connaître le motif de votre silence et de ce non
paiement

Lyon

15

agréez
Monsieur Langlois
vous ne m'avez encore donné aucune nouvelle
du jour où mon affaire a été gérée je crains
bien que les retards soient opportuns car
ils me prouvent que même préoccupé
par ce rôle ouvrin qui me dit penser que
mon adversaire fait des démarches pour apporter
au tribunal quelque chose émanant de commercants
ou industriels tendant à établir sans doute
les choses sur lesquels il appuie sa défense il
peut trouver des personnes qui me sont hostiles
pour faire

je vous ai dit que Digon preste des
détails de l'appel pour chercher à me laisser les
charges du procès en rendant le peu qui possède

lors de la dernière séssio que j'ai fait
pratiquer sur lui il a demandé en effet devant
le président du tribunal a ce que je sois tenue
à déposer un cautionnement de 20 mill francs
pour garantie du dommage que je lui fassais
le président me oblige à apporter 1500
francs qui sont toujours là

j'ai aussi deux poîles à Mr Trotter qui
je vous prie de voir

Faites bien attention que nos billets de
1866. 47 sont entièrement indépendants des
deux premiers qui la contrefaçon est

surtout complète et sensible en ce qui concerne
les brevets de 1844. 46 et 47 est pour que
Dugon cherchera toujours à porter l'attention du
tribunal sur le brevet de 1840 dont il a
cherché à détruire les dispositions et dans lequel
il ne plus de similitude que par le moyen
la fermeture des portes et quelques détails d'assemblage.

je crois avoir besoin de vous renseigner encore
avant les débats qu'il y aura une fois pour
ce je devrai aller à la Cour

je vous adresse les lettres dont je vous
ai parlé

Je vous prie mes distinguées salutations

Crossne Monsieur Genest
mars 15 Je remarque un petit maladroit
que j'ai commis à votre égard en ne vous
faisant pas connaître plus tôt l'état de mon
affaire le tribunal de Lyon n'a pas encore
fini les plaidoiries mais j'espère pourtant qu'il
arriveront bientôt dans la quinzaine

Lyon 15^e Je vous dirai Monsieur Godot
qui réellement regretté de n'avoir pu voir
M. Godot à mon voyage à Lyon, sachant
tous le succès qu'il a eu dans par le
temps qui court je vous envoie pour vous prier
de lui dire un mot de mon affaire afin
qu'il puisse me dire à mon prochain voyage
s'il peut procéder de la réhabiliter à la voir
mes produits (j'en ai chez troisième) et l'opinion
qu'il sera fait

Votre bien dévoué disciple